

# 0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE MONTGÉ-EN-GOËLE

La forêt régionale de Montgé est située dans le département de la Seine-et-Marne et s'étend sur une superficie de près de 560 ha. Cette entité boisée s'est créée au fur et à mesure d'acquisitions foncières menées par l'Agence des Espaces Verts (AEV) dans le cadre de la mise en place du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) en 1973. Elle est ainsi composée d'une multitude de petites propriétés anciennement privées dont la gestion, mais également la non-gestion, a abouti à des peuplements aux profils très variables en termes de composition, de structure, d'âge, de qualité, etc.

Le massif de Montgé couvre une des trois buttes de la Goële - la butte de Montgé - dont l'altitude varie de 100 à 201 m. Le relief y est donc relativement marqué. Les potentialités forestières sont variables : le panel s'étend des stations aux sols acides et à dominante sableuse au sommet de la butte vers les sols de plaine à dominante limoneuse, plus riches et bien alimentés en eau. Dans l'ensemble, les conditions locales (qualité des sols, climat) sont plutôt bonnes et permettent d'envisager un potentiel de production de bois correct et de qualité.

Les types de peuplements qui y sont rencontrés traduisent ces différentes caractéristiques de sol. Le taillis de Châtaignier domine le sommet de la butte puis laisse progressivement la place au mélange futaie-taillis à base de chêne, au fur et à mesure que l'on baisse en altitude, mais dans lequel le Châtaignier est toujours l'essence de taillis majoritaire. Puis, en bas de versant et en plaine, le chêne domine, en accompagnement avec d'autres essences comme le Frêne, les érables et autres feuillus précieux et bois blancs.

Les enjeux sur le massif de Montgé sont au nombre de trois. La forêt a tout d'abord une vocation de production de bois d'oeuvre de qualité : l'ensemble de la surface est caractérisée par des sols de bonne qualité qui permettent d'espérer une production biologique estimée à près de 6 m<sup>3</sup>/ha/an. Le massif assure une fonction écologique reconnue sur la quasi-totalité de sa surface au travers de diverses études naturalistes et il abrite plusieurs espèces protégées. Il a également une importante fonction sociale au travers de la fréquentation humaine dont il fait l'objet et du tourisme en général.

Depuis l'acquisition des parcelles et jusqu'au moment de l'élaboration de cet aménagement, le massif n'a pas fait l'objet d'une gestion sylvicole en tant que telle. Les peuplements ont par conséquent fortement capitalisé en volume jusqu'à atteindre des situations de déséquilibre marqué dans certaines parcelles (cas observés de dépérissement), particulièrement dans le taillis de Châtaignier où des mesures inhabituellement fortes de

surface terrière ont été relevées. La surface terrière (notée G) permet d'évaluer le degré de compétition entre les arbres et d'approcher la quantité de bois au sein du peuplement étudié. De plus, les prérequis indispensables à la mise en gestion de la forêt comme un réseau de desserte forestière ou encore l'organisation de la surface boisée en parcelles sont inexistantes. C'est pourquoi la durée de cet aménagement a été volontairement réduite à 15 ans au lieu de 20 ans habituellement.

L'accord politique national prévoit de dynamiser la filière bois tout en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable. Aussi, ce premier aménagement a été élaboré en ce sens et afin de répondre plus spécifiquement à trois objectifs fondamentaux pour ce qui concerne la forêt régionale de Montgé :

- **structurer la forêt** en l'organisant géographiquement et en la dotant d'un réseau de desserte et d'infrastructures complet et efficace ;
- **remettre progressivement en gestion le massif** et rattraper les retards de gestion passés afin d'améliorer l'état des peuplements, notamment les plus impactés ;
- **installer les bases d'une gestion forestière durable** afin de tendre vers la multifonctionnalité et de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de cette forêt.

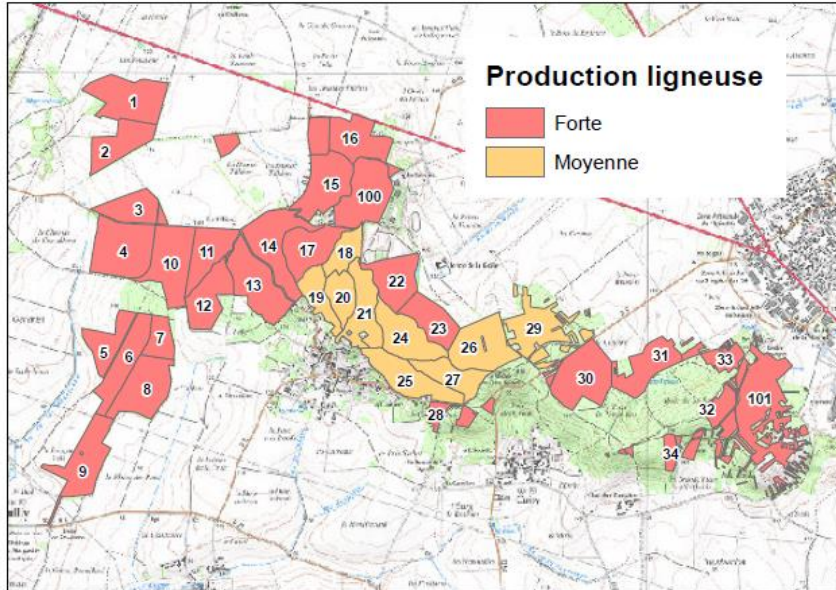
Plusieurs décisions ont été prises dans le cadre de l'élaboration de ce document afin d'atteindre ces objectifs.

Sur le plan foncier, l'AEV s'engage à poursuivre sa politique d'acquisition afin de résorber les enclaves et l'émiettement du parcellaire et à soumettre au régime forestier l'ensemble des parcelles sous propriété régionale. L'aménagement prévoit la mise en oeuvre d'un plan de développement de la desserte forestière dont le sous-dimensionnement est criant et pénalise fortement la gestion.

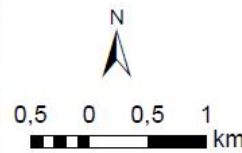
Conformément au souhait de l'Agence des Espaces Verts, le massif de Montgé sera géré en futaie irrégulière. Ce traitement présente de nombreux atouts. Il permet de garantir la pérennité du couvert boisé par des prélèvements réguliers mais modérés (absence de coupes rases), d'améliorer l'attrait écologique du massif en améliorant la capacité globale d'accueil en espèces ou encore d'assurer la protection des eaux de surfaces dans des secteurs sensibles (zones de captages d'eau potable). Les coupes seront adaptées en fonction des caractéristiques des peuplements, du retard de sylviculture accumulé ces dernières années, ou encore des enjeux paysagers et de protection de la ressource en eau.

Sur le plan écologique, des îlots de vieux bois seront matérialisés, disséminés sur l'ensemble du massif. Ils se composeront d'un noyau classé en îlot de sénescence et dans lesquels les arbres seront laissés en évolution naturelle jusqu'au terme de leur cycle de vie. Ces espaces seront entourés d'une zone tampon classée en îlot de vieillissement. Avec le maintien et l'entretien des zones humides, ils participeront à l'amélioration de la capacité d'accueil en espèces. Des études naturalistes consolideront les connaissances acquises sur le site. Une surveillance continue permettra de suivre et de lutter contre les espèces invasives.

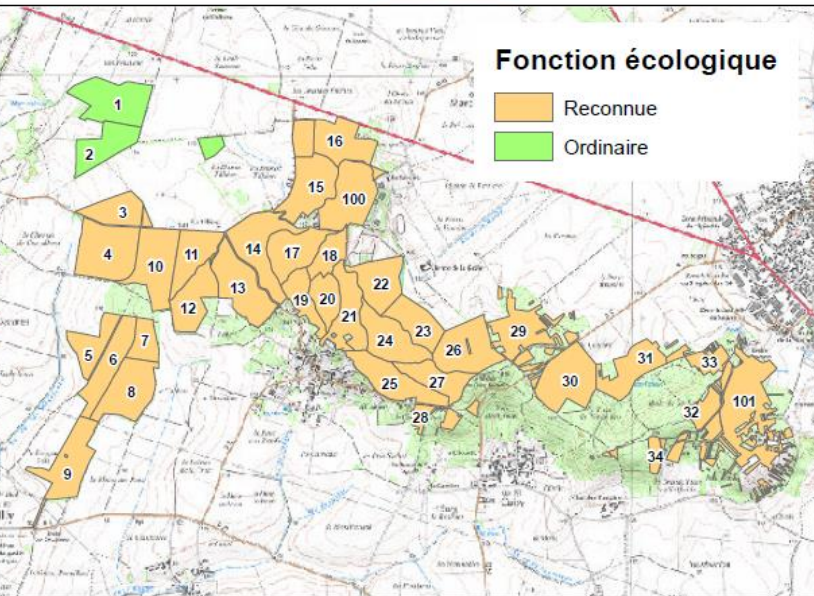
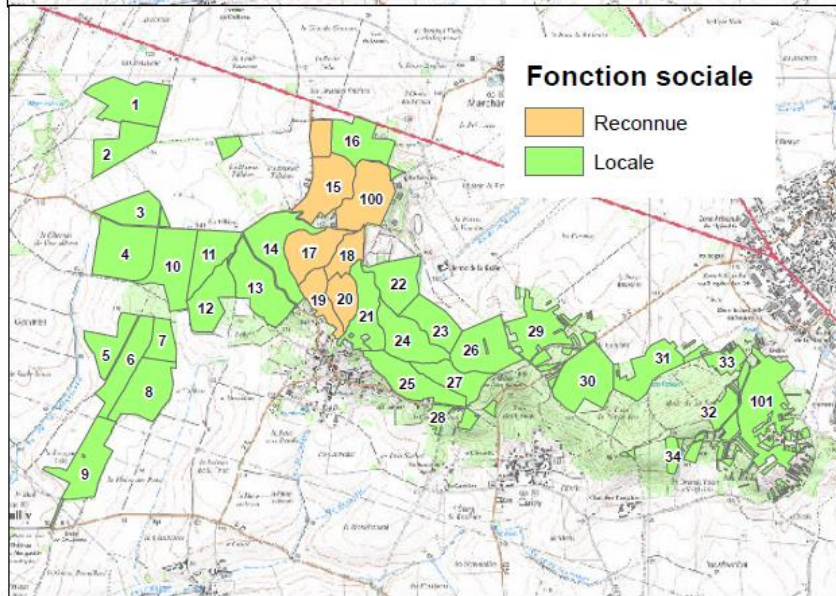
Enfin, sur le plan social, l'AEV poursuivra sa politique d'entretien des équipements existants afin de répondre aux attentes sociétales mais tout en organisant et en canalisant la fréquentation.



**3 FORÊT RÉGIONALE DE MONTGÉ**  
Fonctions principales



ONF/ED 24/11/2017  
Scan25@IGN2016



# 5

## FORÊT RÉGIONALE DE MONTGÉ Peuplements élémentaires

